

**ACTES DU 1^{ER} CONGRES
DES CHERCHEURS EN EDUCATION**

24-25 mai 2000, Bruxelles

**CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN COMMUNAUTE
WALLONIE-BRUXELLES
CHIFFRES CLES ET CHIFFRES PHARES**

Michel VANDEKEERE, Jacques GERON
ULg

Ministère de la Communauté française

*Colloque organisé sous la présidence de Françoise DUPUIS,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique*

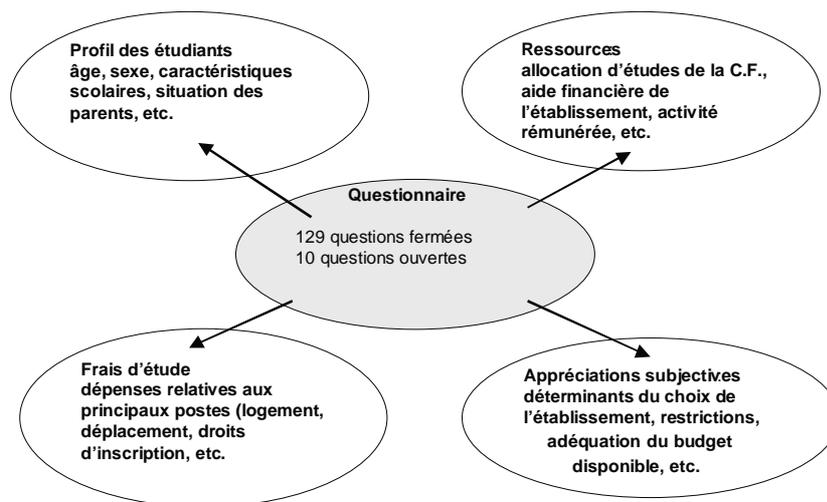
Introduction

Au 1^{er} février 1998, on comptait 60.312 étudiants universitaires et 72.100 étudiants des Hautes Ecoles (source : Conseil des Recteurs, 1999 et Service Général de l'Informatique et des statistiques de la Communauté française de Belgique). Parmi eux, combien d'étudiants (masculins) et combien d'étudiantes? Combien viennent de milieux aisés et combien viennent de milieux moins favorisés? Combien vivent chez leurs parents et combien vivent en dehors de leur foyer? Combien exercent une activité rémunérée? Combien de temps passent-ils à assister aux cours? à étudier? à se détendre? Combien coûtent leurs études? Pour toutes ces questions, nous ne disposons jusqu'à présent que de réponses partielles.

A l'initiative du Conseil Interuniversitaire de la Communauté française (C.I.U.F.), avec l'appui financier de la Communauté française et de son Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, une enquête sur la situation sociale et les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur a été menée durant l'année académique 1998-1999 par le Centre Liégeois d'étude de l'Opinion de l'Université de Liège (C.L.E.O.).

Cette enquête s'était fixé deux objectifs prioritaires : 1° dresser un portrait détaillé des différents aspects de la situation sociale et des conditions de vie de l'étudiant du cycle supérieur ; 2° dégager une image représentative de la situation sociale et des conditions de vie de l'ensemble des étudiants du cycle supérieur.

Le souci d'être complet s'est traduit par l'élaboration d'un questionnaire relativement « fouillé » :



139 questions réparties en quatre rubriques principales : le profil de l'étudiant (âge, sexe, situation des parents, ...), ses ressources (argent de poche, bourse, travail rémunéré, ...), ses frais d'étude (droits d'inscription, matériel scolaire, frais de déplacement, ...) et enfin un certain nombre de questions d'appréciation (les déterminants du choix des études, de l'établissement scolaire, la situation financière, ...) (cf. schéma ci-dessous).

Le souci de représentativité s'est quant à lui manifesté dans la méthode de sélection des étudiants interrogés : quelque 1000 étudiants ont été interrogés. Ils ont été sélectionnés au hasard à partir de trois listes : les liste d'inscription des neuf établissements universitaires, les listes d'inscription de la plupart des Hautes Ecoles et la liste des bénéficiaires d'une allocation d'étude de la Communauté française.

En marge de l'analyse détaillée des résultats, qui fait l'objet d'une publication distincte¹, nous avons tenté de récapituler les principaux enseignements de ce « portrait statistique » au travers d'une sélection de résultats qui nous paraissaient les plus significatifs.

Nous avons ainsi isolé tout d'abord des **chiffres clés**, c'est-à-dire les chiffres qui dressent le constat d'un certain nombre de « réalités » de la population étudiante de l'enseignement supérieur et nous la donnent à voir sous un certain angle. Ces chiffres peuvent en quelque sorte servir de balises pour appréhender la réalité multiforme de cette population : proportion des garçons et des filles, type de logement, budget temps, exercice d'une activité rémunérée, passerelles entre filières, séjours à l'étranger, bénéficiaires d'une allocation d'étude, argent de poche et autres ressources financières, etc.

Mais nous avons également mis en évidence des **chiffres phares**, c'est-à-dire des constats qui requièrent davantage notre attention, comme des signaux, parce qu'ils posent un certain nombre de problèmes, qu'ils nous interpellent davantage dans notre conception de l'enseignement supérieur.

Ces deux séries de chiffres sont reprises et commentées dans une brochure disponible au C.I.U.F.

Compte tenu de l'espace qui nous est ici octroyé, nous nous limiterons à la présentation de trois séries de chiffres phares.

Chiffres phares

Les chiffres repris sous cette rubrique nous conduisent à trois ordres de préoccupations :

- ✓ préoccupations concernant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- ✓ préoccupation concernant l'adéquation des aides financières aux étudiants « boursiers » ;
- ✓ préoccupations concernant l'état de la législation en matière d'aide sociale en regard de l'évolution des situations matrimoniales.

Voyons ces trois points dans l'ordre.

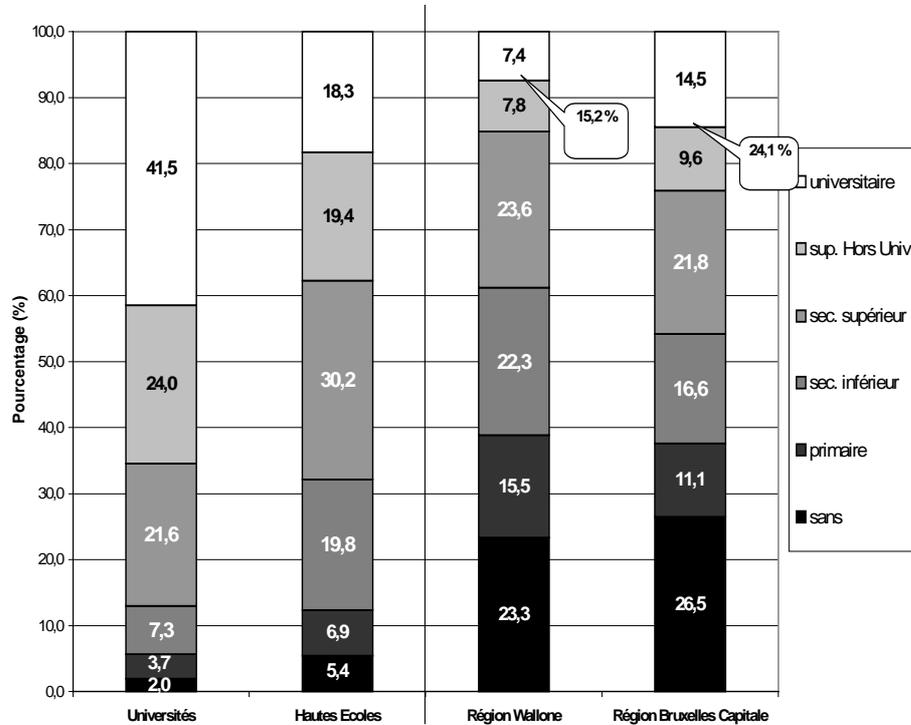
L'origine sociale des étudiants de l'enseignement supérieur

Les étudiants de l'enseignement supérieur sont, dans leur ensemble, issus d'un milieu familial privilégié. Que ce soit en termes de capital culturel des parents, de situation professionnelle des parents ou plus directement encore en termes de revenus du ménage, le profil social des étudiants de l'enseignement supérieur se distingue par la prévalence des statuts supérieurs. Cette origine sociale privilégiée est plus marquée encore pour les étudiants universitaires que pour les étudiants des Hautes Ecoles.

Les chiffres relatifs au niveau d'instruction du père résument de façon particulièrement nette cette situation (cf. graphique)

¹ Le texte du rapport de recherche complet est disponibles sous forme papier auprès du secrétariat du C.I.U.F (rue d'Egmont 5, B-1000 Bruxelles, 32 (0)2 504.92.91). Il peut également être consulté sur le site internet du C.I.U.F. (<http://www.ciuf.be>).

Répartition du niveau d'instruction des pères d'étudiants universitaires, des pères d'étudiants des Hautes Ecoles et de la population masculine (18 ans et plus) de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles Capitale



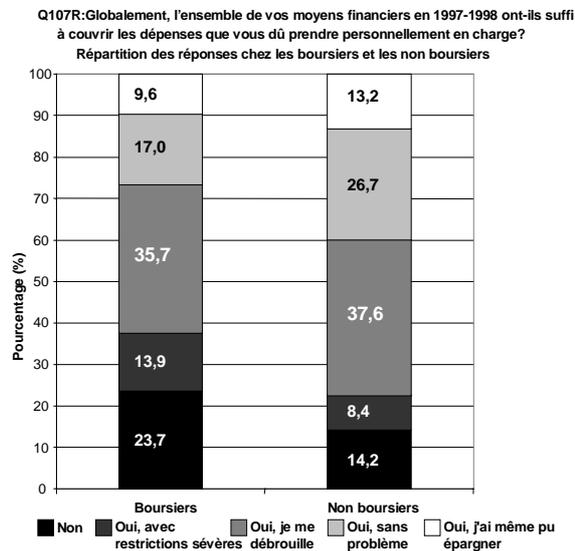
Retenons-en l'essentiel près de deux tiers des étudiants universitaires et près de quatre étudiants de Haute Ecole sur dix ont un père titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, en contraste flagrant avec la proportion de ces diplômes dans la population de référence.

De telles distorsions dans l'origine sociale des étudiants de l'enseignement supérieur, par rapport à la population de référence, amènent bien entendu à s'interroger sur l'efficacité des politiques de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

On notera, incidemment, que ces différences « objectives » dans l'origine sociale des étudiants des deux filières, se retrouvent, comme en écho, dans le poids qu'ils accordent, subjectivement, aux considérations financières dans leur choix d'un établissement ou d'une orientation scolaire.

Persistance de difficultés financières chez les étudiants « boursiers »

Globalement, 16,1% d'étudiants de l'enseignement supérieur font état de difficultés financières préoccupantes²



Mais cette proportion grimpe à 23,7% (presque un quart) chez les étudiants « boursiers », à 28,9% chez les étudiants universitaires dont le revenu du ménage est dans la tranche inférieure (moins de 50.000 Bef) et à 35,9% chez les étudiants de Haute Ecole dont le revenu du ménage est dans la tranche inférieure.

On ne peut donc manquer de noter que l'aide octroyée sous forme d'allocation d'étude reste insuffisante pour plus d'un bénéficiaire sur cinq. Et il faut rappeler à ce propos que la proportion des étudiants qui reçoivent une aide financière de leur établissement, en complément ou en supplément de la « bourse », est loin d'être négligeable : 6,8% de l'ensemble dont 8% d'universitaires et 5,8% d'étudiants de Hautes Ecoles.

Evolution des situations matrimoniales

La situation matrimoniale de référence en matière d'aide sociale, un couple de parents qui vivent ensemble, reste certes la règle pour la majorité des étudiants de l'enseignement supérieur : 80% des étudiants ont des parents qui vivent ensemble. Mais, en corollaire, cela implique qu'un étudiant sur cinq évolue dans un milieu familial « non standard ». Parmi ceux-ci, 7,6% ont une mère qui vit en couple non parental et 12,4% (soit un étudiant sur 8) ont une mère qui vit seule.

Bien que la situation de mère seule recouvre sans doute en l'espèce des conditions de vie très différentes, il ne nous semble pas inutile d'attirer l'attention sur cette importante situation minoritaire.

Cette situation révèle que sur ce point, comme sur d'autres (autonomie financière des jeunes, la cohabitation juvénile, ...) la législation en matière d'allocation d'études n'est plus adaptée à l'évolution de notre société.

² A titre de comparaison, six étudiants sur dix estiment s'être imposés des restrictions pour certaines dépenses (le plus souvent, dépenses de loisirs ou de vêtements). On voit donc bien que les étudiants ont fait la différence entre le nécessaire et le superflu, entre « s'imposer de menus sacrifices » et « se serrer la ceinture ». On peut donc considérer notre indice (la réponse « non » à la question 107) comme robuste.

Perspectives

Un des principaux acquis de ce travail est, nous semble-t-il, d'avoir établi de solides balises pour les efforts et les initiatives visant à mieux répondre aux besoins des étudiants de l'enseignement supérieur et à mieux coller à leurs réalités.

Cette fonction de balise ne sera bien entendu pleinement opérationnelle que dans la continuité. A cet égard, la perspective d'une enquête similaire coordonnée au niveau européen (projet « Euro-Stud 2000 ») nous place dans une position favorable pour repérer des tendances et analyser des évolutions.

Ces perspectives apparaîtront peut-être à certains bien minces ou bien fragiles au vu de réalités plus « lourdes » ou de priorités plus urgentes. Mais qui peut, sans dommage, dresser des plans d'action et proposer des remèdes en négligeant d'investir dans les outils de diagnostic ?